

agréable à Dieu et la plus fructueuse, nous exhortons tous les gens de bien à rendre propice la divine clémence par leurs prières personnelles, et surtout en prenant part dans les temples sacrés aux prières publiques. Et, pour qu'un immense chœur de voix suppliantes monte vers le ciel, nous avons prescrit, vous ne l'ignorez pas, deux solennelles cérémonies expiatoires, l'une qui aura lieu, pour les catholiques de toute l'Europe, le 7 février prochain, et l'autre, dans le reste du monde catholique, le 21 mars.

Nous avons décidé d'assister nous-même à la première dans la basilique de Saint-Pierre, et nous sommes certain que vous ne manquerez pas, mes vénérables frères, à y prendre part avec nous.

Que la Vierge, très saint secours des chrétiens, écoute et qu'elle seconde les vœux de l'Eglise. Puisse son intercession obtenir de son divin Fils que les esprits reviennent au culte de la vérité, les âmes à celui de la justice, et que la paix du Christ reparaisse dans le monde et fixe désormais son séjour parmi les hommes.

UNION SAINT-JEAN

Archevêché de Montréal, 25 février 1915.

M. l'abbé L.-M. Taillon, curé de Saint-Michel-de-Napierville, décédé le 7 février, était membre de l'**Union Saint-Jean**, SECTION D'UNE MESSE.

Archevêché de Montréal, 25 février 1915.

M. l'abbé F.-X. Laberge, ancien curé de la Pointe-Claire, décédé aujourd'hui, était membre de l'**Union Saint-Jean**, SECTION D'UNE MESSE.

G. DAUTH, p. d.,

Secrétaire de l'Union Saint-Jean.